Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260922-CM2026152-DE

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026
DÉLIBERATION N° 2026-152

L'an deux mille vingt-six, le vingt -deux septembre à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LEGER-GARAUT Frédérique	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie	X		
TAILLANDIER Michel, Adjoint	X			LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe	X			LOUGLAYAL Hicham		X	
VILLALDEA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	SADDIK Karim	X		
PORRAS Meggan, Adjointe		X	G. FRODEFOND	GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			COLOMBIER Luc	X		
MASSON Stéphanie, Adjointe		X		MARC Solène		X	N. DUSSIAU
PETITJEAN Eliane		X	J. LAMBERT	TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle	X			MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier	X		
LAMBERT Jacques	X				X		

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal MNICH

En exercice :	29	Présents :	23	Pouvoir(s) :	4	Votants :	27	Absent(s) :	6

AVIS SUR LES LOGEMENTS VAL DE BERRY INSCRITS ET PROPOSES A LA MISE EN VENTE DANS LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE (CUS) 2026-2031

Madame Nadine DUSSIAU, Adjointe en charge de la solidarité, de l'emploi et de la santé, expose :

Val de Berry - Office Public de l'Habitat du Cher, est propriétaire de logements d'habitations à loyers modérés sur le territoire de Saint-Florent-sur-Cher. Dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale (CUS), conclue pour la période 2026-2031 entre Val de Berry et l'État, la commune doit se prononcer sur la mise en vente de certains de ces biens.

La Convention d'Utilité Sociale vaut autorisation de vendre les logements inscrits dans le plan de mise en vente, au bénéfice de Val de Berry. Les ventes non autorisées en cas d'opposition de la commune déficitaire au sens de l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) sont retirées du plan de mise en vente. Pour les autres communes, telle que Saint-Florent-sur-Cher, l'avis reste consultatif.

Voici les 27 logements inscrits dans le projet de catalogue de vente, pour Saint-Florent-sur-Cher :

8 route de Châtillon	39 cité Bellevue	23 rue Marcel Lafleur
14 route de Châtillon	50 cité Bellevue	25 rue Marcel Lafleur
26 route de Châtillon	57 cité Bellevue	27 rue Marcel Lafleur
30 route de Châtillon	76 cité Bellevue	29 rue Marcel Lafleur
1 cité Bellevue	78 cité Bellevue	31 rue Marcel Lafleur
7 cité Bellevue	12 rue des Varennes	33 rue Marcel Lafleur
29 cité Bellevue	16 rue des Varennes	35 rue Marcel Lafleur
31 cité Bellevue	18 rue des Varennes	37 rue Marcel Lafleur
35 cité Bellevue	50 rue des Varennes	39 rue Marcel Lafleur

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 23/09/2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260922-CM2026152-DE

Vu l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain,

Vu l'article L.445-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Le Conseil municipal, à la majorité avec 4 voix contre (Madame Marylin MENUST, Messieurs Claude MORINEAU, Bruno NOBLE et Olivier DURIEUX), se prononce favorablement sur le plan de mise en vente de la Convention d'Utilisé Sociale (CUS) conclue pour la période 2026-2031 entre Val de Berry et l'État.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 23 septembre 2026

Madame Le Maire,
Marie-Line CIRRE

Le secrétaire de séance,
Pascal MNICH

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 23/09/2026